

Montréal, le 6 septembre 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative  
assurant la réalisation de gains d'efficience par le distributeur et  
le transporteur d'électricité  
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

---

Chères consœurs,  
Chers confrères,

À la suite de la réception des informations fournies par les participants relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) vous transmet, ci-joint, à titre indicatif, le calendrier de l'audience qui débutera à **9 h le 19 septembre 2016, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie aura pris connaissance de la preuve écrite de tous les participants. Elle les invite donc à concentrer leur présentation orale sur les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité pour tenir compte des imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.